

PRAYERS.

RULING BY THE HONOURABLE THE SPEAKER

Yesterday, during the question period, Senator Asselin rose on a point of order and said:

Honourable senators, I rise on a point of order. Mr. Speaker, I should like to know what your guidelines are. You can give them to us in due course: I do not expect you to give them to us directly as you have just recently taken over your duties.

Unfortunately, his point of order cannot be sustained because it is a simple disagreement between honourable senators.

The Honourable Senator Perrault, P.C., presented to the Senate a Bill S-2, intituled: "An Act to implement conventions between Canada and Spain, Canada and the Republic of Liberia, Canada and the Republic of Austria, Canada and Italy, Canada and the Republic of Korea, Canada and the Socialist Republic of Romania and Canada and the Republic of Indonesia and agreements between Canada and Malaysia, Canada and Jamaica and Canada and Barbados and a convention between Canada and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland for the avoidance of double taxation with respect to income tax".

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Perrault, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Frith, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading on Tuesday next, 22nd April, 1980.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Perrault, P.C., presented to the Senate a Bill S-3, intituled: "An Act to amend an Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbour of Quebec and to amend an Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal".

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Perrault, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Frith, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading on Tuesday next, 22nd April, 1980.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

PRIÈRE.

DÉCISION DE L'HONORABLE PRÉSIDENT

Hier, lors de la période de questions, l'honorable sénateur Asselin a invoqué le Règlement, comme il suit:

Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je voudrais, monsieur le Président, votre directive, que vous pourriez nous donner en temps et lieu. Je ne vous demande pas de la donner immédiatement, étant donné que vous venez d'assumer vos fonctions.

Malheureusement, son rappel au Règlement ne peut être soutenu, car il ne s'agit que d'un désaccord purement et simplement entre les honorables sénateurs.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., présente au Sénat un Bill S-2, intitulé: «Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République Socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi que d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Frith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 22 avril 1980.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., présente au Sénat un Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Frith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 22 avril 1980.

La motion, mise aux voix, est adoptée.